

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU  
MRC DES BASQUES

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
greffier-trésorier de la susdite municipalité,  
QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le lundi 11 avril 2022, le conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a adopté le projet de règlement suivant :

**ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NO 455 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 232 AFIN DE PERMETTRE LES BÂTIMENTS EN FORME DE DÔME OU D'UNE ARCHE RECOUVERTS DE POLYÉTHYLÈNE TISSÉ DANS CERTAINES ZONES ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION EN CONSÉQUENCE»**

En résumé, le projet de règlement vise principalement à :

- Autoriser les bâtiments en polyéthylène tissé dans les zones industrielle et agricole de même que dans la zone communautaire P-A1 suivant certaines marges prescrites et avec écran tampon pour éviter sa visibilité à partir de toute voie de communication;

**Le lundi 9 mai 2022, à 19:30**, à l'édifice municipal situé au 32, rue Principale Sud, Saint-Jean-de-Dieu, aura lieu une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement.

La municipalité y expliquera le projet de règlement et y entendra les organismes et les personnes qui désirent s'exprimer. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée à l'édifice municipal, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13h à 17h. Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

**DONNÉ à Saint-Jean-de-Dieu,  
ce 2<sup>e</sup> jour de mai deux mille vingt-deux**

  
Greffier-trésorier